



PREFET DE L'YONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES RÉGLEMENTATIONS
ET DES ÉLECTIONS

ARRETE N°PREF/DCL/BRE/2020/0033
fixant le nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires
à élire ou à désigner dans les communes du département de l'Yonne
à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi n°2013-402 du 17 mai 2013 relative l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013, portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon

VU les arrêtés préfectoraux PREF/DCL/BCL/n° 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1168, 1169, 1170 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre créés dans le département de l'Yonne ;

VU l'arrêté du préfet du Loiret du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne ;

VU l'arrêté de la préfète de la Nièvre du 31 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

A R R E T E

Article 1er : Le nombre de sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à pourvoir au sein de chaque commune du département de l'Yonne à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 est fixé conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté devra être publié par voie d'affichage dans chaque commune du département.

Article 3 : La secrétaire générale de la Préfecture, le sous-préfet de Sens et la sous-préfète d'Avallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Auxerre, le 14 JAN. 2020

Le préfet,



Henri PREVOST

Nombre de sièges à pourvoir à l'occasion des élections municipales et communautaires de mars 2020
Annexe à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2020/0033

Nom de la commune	Arrondissement AUX = Auxerre AV = Avallon SE=Sens	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2020	Nombre de conseillers municipaux à élire	Mode de scrutin	EPCI de rattachement	Nombre de conseillers communautaires à élire dans les communes de 1000 hab et + ou à désigner dans l'ordre du tableau du conseil municipal dans les communes <1000 hab	Nombre de conseillers communautaires supplémentaires
Courtain	SE	38	7	Majoritaire	Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne	1	
Courtois-sur-Yonne	SE	769	15	Majoritaire	Communauté d'agglomération du Sénonais	1	
Coutarnoux	AV	141	11	Majoritaire	Communauté de communes du Serein	1	
Crain	AUX	399	11	Majoritaire	CC Haut Nivernais Val d'Yonne	1	
Cruzy-le-Châtel	AV	242	11	Majoritaire	Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne	1	
Cry	AV	170	11	Majoritaire	Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne	1	
Cudot	SE	345	11	Majoritaire	Communauté de communes du Jovinien	1	
Cussy-les-Forges	AV	338	11	Majoritaire	Communauté de communes d'Avallon, Vézelay, Morvan	1	
Cuy	SE	862	15	Majoritaire	Communauté de communes de Yonne Nord	1	
Dannemoine	AV	474	11	Majoritaire	Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne	1	
Deux Rivières	AUX	1 260	19	Liste	Communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs	4	1
Diges	AUX	1 141	15	Liste	Communauté de communes de Puisaye-Forterre	2	1
Dissangis	AV	120	11	Majoritaire	Communauté de communes du Serein	1	
Dixmont	SE	914	15	Majoritaire	Communauté d'agglomération du Sénonais	1	
Dollot	SE	322	11	Majoritaire	Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne	1	
Domats	SE	819	15	Majoritaire	Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne	2	
Domecy-sur-Cure	AV	388	11	Majoritaire	Communauté de communes d'Avallon, Vézelay, Morvan	1	
Domecy-sur-le-Vault	AV	88	7	Majoritaire	Communauté de communes d'Avallon, Vézelay, Morvan	1	
Dracy	AUX	216	11	Majoritaire	Communauté de communes de Puisaye-Forterre	1	
Druyes-les-Belles-Fontaines	AUX	279	11	Majoritaire	Communauté de communes de Puisaye-Forterre	1	
Dyé	AV	210	11	Majoritaire	Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne	1	
Égleny	AUX	448	11	Majoritaire	Communauté de communes de Puisaye-Forterre	1	
Égriselles-le-Bocage	SE	1 295	15	Liste	Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne	2	1
Épineau-les-Voves	AUX	742	15	Majoritaire	Communauté de communes de l'agglomération Migennoise	1	
Épineuil	AV	597	15	Majoritaire	Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne	2	
Escamps	AUX	888	15	Majoritaire	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	1	
Escotives-Sainte-Camille	AUX	702	15	Majoritaire	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	1	
Esson	AUX	392	11	Majoritaire	Communauté de communes de Serein et Armance	1	
Étais-la-Sauvin	AUX	629	15	Majoritaire	Communauté de communes de Puisaye-Forterre	1	
Étaule	AV	369	11	Majoritaire	Communauté de communes d'Avallon, Vézelay, Morvan	1	
Étigny	SE	752	15	Majoritaire	Communauté d'agglomération du Sénonais	1	
Étivy	AV	197	11	Majoritaire	Communauté de communes du Serein	1	
Évry	SE	386	11	Majoritaire	Communauté de communes de Yonne Nord	1	
Festigny	AUX	89	7	Majoritaire	Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne	1	

